



Syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Oise

Restauration de l'ancienne Sambre au Nouvion en Thiérache



Compte rendu n° 13

Réunion du 23/11/2016

Rédacteur : Jérôme LINDEKENS

Version du document : 0

Diffusé le : 25/11/2016

Titre / société	Abré.	Noms	Tel	Fax	Mail	P	A.E.	A.N.E.	A.C.	D.	Procha in rdv
MAITRISE D'OUVRAGE											
Syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Oise	AMO	Mr Geoffrey PACAUD	03 23 20 36 74	03 23 20 36 76	union-des-syndicats@griv.fr	X				X	X
SIABOA	MO	Mr José DUDIN	06 70 05 31 52		syndic.siaboa@akeonet.com	X				X	X
		Mr Raymond PREDHOMME				X					X
		Mr Guy MAILLET				X					X
		Mr Christian LOGEZ					X				
COMMUNE											
Adjoint à la mairie	COM	Mr Jean Pierre CHIMOT			jeanpierre.chimot@sfr.fr	X				X	X
Adjointe à la mairie	COM	Mme Roselyne CAIL					X				X
Service technique		Mr Francis DURAND			francisdurand@lenouvion.com		X			X	X
MAITRISE D'ŒUVRE											
Verdi Ingénierie Picardie	MOE	Jerome LINDEKENS	03 23 05 72 41 06 89 82 29 96	09 72 13 45 60	jlindekens@verdi-ingenierie.fr	X				X	X
ENTREPRISES											
TITULAIRE DES TRAVAUX											
IDverde	IDV	Christophe BRUYERRE	03 27 67 58 09 06 76 86 68 43	03 27 67 58 33	Christophe.bruyerre4@orange.fr	X				X	X
PROCHAINES REUNIONS											
N°	DATE	HEURE	LIEU	OBJET	CONVOCATIION						
14	30/11/2016	10h00	Site des travaux	Avancement des travaux	Cf. tableau ci-dessus						

Le compte-rendu de chantier est considéré comme accepté sans réserve s'il n'a pas fait l'objet d'observation écrite avant ou pendant le rendez-vous de chantier suivant.

R1 : premier rappel, R2 : deuxième rappel, R3 : troisième rappel. A l'issue du 3eme rappel, la relance est faite par courrier ; PM : Pour Mémoire

P :	Présent
A.E. :	Absent excusé
A.N.E. :	Absent Non Excusé
A.C. :	Absence Cumulée
D. :	Diffusion

Emetteur	Contenu	Pour le	Intervenant concerné
Etat administratif			
AMO	Notification le 07/07/2016 Période de préparation 1 mois Délai de réalisation des travaux : 6 mois		
MOE	OS n°1 de démarrage de la période de préparation des travaux au 22/07/2016 OS n°2 de démarrage des travaux à réaliser au 02/09		AMO IDV
Planning / Avancement			
MOE	<p>Banquettes d'Hélophytes réalisées à 90% Enrochements + nappage réalisés à 95% Gabions hauteur 1,50 m et 1,00 m réalisés à 100% Boudins réalisés à 100% Adoucissement des talus réalisés à 90% Aménagement derrière les habitations de la rue Prelette (Cf. photo ci-dessous) est réalisé à 75%</p> 		Tous
Documents remis			
IDV	Planning Travaux Demandes d'agrément		MOE
IDV	Chiffrage en plus et en moins des adaptations demandées.		AMO MOE
MOE	Avenant technique		AMO IDV
Documents à fournir			
MOE	Copie du constat d'huissier à remettre au MO : Rappel		IDV
Points Validés			
MOE	AMO demande à IDVERDE de ne pas réaliser à partir du TD15 et TG9 jusqu'en amont de la Sambre les bouturages et les plantations d'hélophytes dans les zones où il est indiqué : <ul style="list-style-type: none"> • Bouturage (1u/ml) et entretien préalable • Bouturage en poquet (5u/5ml) et entretien préalable • Plantations d'hélophytes (3u/ml) et entretien préalable 		IDV AMO
MOE	Le MO attire l'attention sur le nettoyage du chantier qui doit être réalisé à l'avancement. Il demande aussi de faire attention que les branches de la renouée du Japon soient ramassées au plus vite. Pour mémoire	A l'avancement	IDV

Emetteur	Contenu	Pour le	Intervenant concerné
MOE	Le lit du cours d'eau sera nettoyé de tout débris étrangers au milieu naturel. Pour mémoire	A l'avancement	IDV
MOE	<p>Les agrafes en bois seront déposées dès qu'il n'y a plus de risque de soulèvement de la natte d'hélophytes. Pour mémoire</p> 	Suivant avancement des travaux	IDV
MOE	<p>Aux endroits où il y a un tuyau qui arrive au-dessus des banquettes d'hélophytes, l'entreprise posera des enrochements pour protéger celles-ci. L'entreprise veillera aussi à ce que les clapets fonctionnent correctement après ses travaux. Pour mémoire</p> 	Suivant avancement des travaux	IDV
MOE	Les ensemencements seront réalisés avec le mélange des variétés présenté par l'entreprise lors de la réunion du 19/10. Pour mémoire		IDV
MOE	<p>L'entreprise portera une attention particulière à la jonction entre 2 bandes de géotextile COCO. Pour mémoire</p> 	Suivant avancement des travaux	IDV

Emetteur	Contenu	Pour le	Intervenant concerné
MOE	<p>L'entreprise veillera à assurer la continuité au raccord entre 2 aménagements différents. Pour mémoire.</p> 	Suivant avancement des travaux	IDV
MOE	<p>Afin d'éviter des affouillements importants, il est demandé à l'entreprise de protéger les banquettes au droit des arrivés d'eaux.</p> 	Suivant avancement des travaux	IDV
MOE	<p>Les plants d'hélophytes et d'herbacées amphibies (p21 du CCTP) ne sauront plantées qu'en partie basse des boudins.</p>	Suivant avancement des travaux	IDV
MOE	<p>A chaque mur entrant et sortant l'entreprise plantera un bosquet de Saule</p>	Suivant avancement des travaux	IDV

Emetteur	Contenu	Pour le	Intervenant concerné
Points à valider lors de la prochaine réunion			
MOE	Avancement des travaux	30/11	TOUS
MOE	Mise en place d'une clôture en domaine privé et en haut du talus (Cf. photo ci-dessous) afin de protéger les plantations. 	30/11	COM
MOE	Plantations des arbustes délimitant le chemin rural et le cours d'eau (Cf. photo ci-dessous). 	30/11	COM

Sans remarques de la part des participants durant 6 jours, ce compte rendu devient contractuel.